

Compte Rendu de la réunion du Conseil Municipal du 16 février 2024

Présents : Alain DOSSO – Romaric FOULON – Eric MAITROT – Rémy DOSSO – Amélie FEUVRIER – Didier RAIMBERT – Nadine RAIMBERT – Grégoire VENTURI.

Absent / excusé : Evert ARRIVE – Valérie BAILLEUX RAMEAU donne pouvoir à Amélie FEVRIER

Le maire donne lecture du procès-verbal de la réunion du 10 novembre 2023. Les Conseillers Municipaux présents signent le registre sans émettre de remarque M Eric MAITROT est désigné secrétaire de séance.

Convention avec le Conseil Départemental :

La convention signée, en mars 2021, avec le Conseil Départemental pour la réalisation par les Services Départementaux de prestations relatives à l'entretien et l'exploitation de la voirie communale est arrivée à échéance le 31 décembre 2023.

En application des dispositions de la délibération du Conseil Général de la Côte d'Or du 15 décembre 2006, la collectivité peut faire appel aux Services Départementaux pour intervenir sur la voirie communale aux conditions non cumulatives suivantes :

- en cas d'urgence, vis-à-vis notamment de la sécurité des usagers à la suite notamment d'intempéries ou d'accidents,
- pour des travaux d'entretien de la voirie communale et des dépendances, la collectivité peut consulter les Services Départementaux pour toute opération d'un montant inférieur à 4 000 € HT,
- pour des travaux d'entretien de la voirie communale et des dépendances, pour toute opération supérieure à 4 000 € HT, les Services Départementaux pourront répondre à la demande de la collectivité à la suite d'une consultation infructueuse dans la limite de 20 000 € HT par commune par an,
- les communes pourront venir chercher dans les centres routiers du sel de déneigement ou de l'enrobé à froid,
- Les communes pourront emprunter à titre gratuit dans les centres routiers des panneaux de signalisation temporaire.

Les prestations qui peuvent être commandées aux Services Départementaux, dans le cadre de la convention, concerne ;

- la fourniture de sel de déneigement et de saumure,
- la fourniture d'enrobé à froid et de gravillons,
- le déneigement des voies communales ou inter-communales (lorsque les niveaux de service sur routes départementales sont atteints),
- le fauchage des dépendances des voies communales ou inter-communales,
- le balayage des chaussées des voies communales ou inter-communales,
- la réalisation de signalisation horizontale,
- la pose de panneaux de signalisation verticale,
- la mise sur site de panneaux de signalisation temporaire,
- les travaux d'entretien des chaussées au point-à-temps manuel ou automatique,
- le prêt de panneaux de signalisation temporaire à titre gratuit,
- les interventions d'urgence pour signaler ou faire cesser un danger qui menace la sécurité des usagers.

Après délibération, le Conseil Municipal DECIDE, 09 voix POUR de renouveler la convention pour une durée maximale de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2024 et autorise le Maire à signer tous documents se rapportant à la présente convention.

Votes des taux des taxes directs :

Le maire informe les Conseillers Municipaux que si les taux sont restés inchangés depuis 2010, les recettes fiscales sont passées de 33 720 € à un produit perçu en 2023 de 40 696 €. Cette augmentation est essentiellement due à l'augmentation des bases d'imposition. Il est donc proposé de maintenir les taux des taxes locales.

En conséquence, le Conseil Municipal, DECIDE, à l'unanimité, de voter les taux comme il suit :

	<u>Taux 2021</u>	<u>Taux 2022</u>	<u>Taux 2023</u>	<u>Taux 2024</u>
Taxe habitation part communale	0,00 %	0,00 %	13,31 %	13,31%
Taxe habitation part départementale	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00%
Taxe foncière non bâti	23,77 %	23,77 %	23,77 %	23,77%
Taxe foncière bâti	13,97 %	13,97 %	13,97 %	13,97%
Taxe foncière bâti part départementale	21,00 %	21,00 %	21,00 %	21,00%
CFE	19,02 %	19,02 %	19,02 %	19,02%

Débat d'orientation budgétaire budget principal (fonctionnement) :

Il est décidé de porter au budget principal primitif 2024, en fonctionnement :

- l'entretien de débroussaillage des chemins ruraux pour 1000 €,
- de renouveler l'opération de dératisation sur le réseau public, comme en 2023. Le Conseil Municipal demande qu'une information, dans les boites aux lettres, soit également donnée aux habitants en demandant de veiller à ce que les endroits propices à leur prolifération et notamment, en domaine privé, puissent être aussi traités, si on souhaite avoir un retour en efficacité,
- Décide de maintenir l'entretien du réseau et de la station par l'entreprise Castel assainissement,
- décide de maintenir la distribution de sapins pour Noël en contrepartie dorénavant d'une participation de 4 €, au lieu de 2€ actuellement,
- décide le renouvellement de guirlande pour environ 1 000 €,
- décide de porter une contribution complémentaire exceptionnelle à l'association Team Louesme de 200 €,
- décide de maintenir le montant des travaux de voirie, tels que présenté par M Le Maire. Une décision finale sera prise avec le maître d'œuvre, l'entreprise COLAS titulaire du marché et la commission des chemins après concertation sur le terrain et notamment définir, le report ou non, des travaux d'assainissement prévus chemin des Métrus à l'origine pour un montant d'environ 5000 € et chiffrés par l'entreprise à 12 000 €.

Débat d'orientation budgétaire budget principal (investissement) :

Il est décidé de porter au budget principal primitif 2024, en investissement :

- les travaux tels que déjà approuvés par délibération, il est demandé de prendre contact avec l'entreprise LECOQ afin d'avoir un délai d'intervention, si celle-ci ne peut se faire qu'en 2025, de maintenir l'opération au budget et de l'équilibrer par un emprunt,
- pour le changement de poêle à granuler, il est décidé de maintenir sa budgétisation mais d'attendre la restitution de l'audit énergétique par le SICECO qui sera faite en Mairie le 05 mars avant d'accepter le devis.

Débat d'orientation budgétaire budget bois :

Il est décidé de porter au budget primitif 2024 bois :

- en fonctionnement :
 - dérasement du chemin neuf : 1 400€
 - parcelle 39 : fourniture de piquets, broyage et dégagement : 1 540 €
- En investissement :
 - parcelle 1a : broyage et dégagement : 14 000 € subventionné à 40%

Questions et informations diverses :

- 8 mai 2024 : la commune se porte candidate à la réception des communes
- Conseil des écoles : 07 mars 2024
- Restitution de l'audit énergétique : 05 mars 2024 (Romaric FOULON)
- Budget (commission finances) : 06 mars 2024
- Parc national : conférence des maires 10 avril 2024 à 14h30
- AFI : réunion le 19 février 2024 à 18 h 30
- Salle : détérioration du muret de la rampe (courrier en recommandé à faire)
- Salle : revoir les prix et conditions de location de la salle communale pour 2025 (cf commission des fêtes),
- Nouvel aménagement forestier : les conseillers intéressés peuvent contacter M DI CARLO Valérian pour s'inscrire,
- Fêtes de fin d'année : afin de bloquer une date, en regard des nombreuses réservations déjà enregistrées, la date de principe du samedi 14 décembre est arrêtée dans l'attente de confirmation des disponibilités des membres de la commission.
- Prochaine réunion de conseil le 29 mars 2023 à 19 h00

La séance est levée à 21h00